

# *Village de Saint-Antoine*

## **AVIS PUBLIC**

*(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme)*

La municipalité de Saint-Antoine a l'intention d'adopter un arrêté modifiant l'arrêté no. 2020-04 intitulé « Plan rural du village de Saint-Antoine » afin de;

Permettre la construction de huit (8) immeubles résidentiels avec deux (2) unités de logement chacun pour un total de seize (16) unités résidentielles avec un garage attaché pour chacune des unités. La propriété partie du (NID 25049974) est située sur la rue Hervé à Saint-Antoine.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau de la directrice générale à l'édifice municipal de Saint-Antoine de 8h00 à 16h00 pendant les jours ouvrables.

Les objections au projet d'arrêté présentées par écrit seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra à l'édifice municipal de Saint-Antoine, *le 13 juin 2022 à 18h30*. Toute personne qui désire défendre ces objections ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Les objections écrites doivent être envoyées à ; Tina Bitcon, Directrice générale, 4556 rue Principale, suite 300, Saint-Antoine, NB, E4V 1R3.

***LE CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE SAINT-ANTOINE***

*Tina Bitcon*

*Directrice générale*